



Conseils pratiques aux pharmaciens

Stade 3 de l'épidémie :

- **Accueil des patients**
- **Tenue des officines**
- **Nettoyages**
- **Recommandations**

(Mise à jour du 24/03/2020)



En l'absence des recommandations officielles, nous mettons à votre disposition des mesures de bon sens. Il est impératif de garantir la sécurité de l'équipe officinale. En fonction de l'équipement disponible, nous devons adapter notre exercice professionnel.

Accueil des patients

Toutes les pharmacies du territoire doivent rester ouvertes dans la mesure du possible selon les plages horaires compatibles avec la permanence des soins et le maillage territorial. Avant de diminuer votre amplitude horaire, il faut vous assurer auprès du responsable de votre secteur de garde que la continuité de la permanence du service pharmaceutique est assurée. Vous pouvez dans certains cas (personnel ou équipement insuffisant) assurer cette continuité à travers un guichet de garde en respectant là encore les mesures barrières élémentaires. En cas de fermeture anticipée de certaines officines en fin de soirée, le pharmacien doit s'assurer que l'officine du confrère devant prendre son service d'urgence à 19h ou 20h puisse rester ouverte jusque là et que ce dernier est en capacité de répondre aux demandes sur un territoire donné.

Les fermetures pour causes exceptionnelles doivent être signalées auprès de l'ARS.

Information du public

Afficher sur les vitrines, et au plus près de l'entrée, les mesures barrières (se laver les mains très régulièrement et à chaque activité, éternuer dans le pli du coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, ne pas se serrer les mains, ne pas s'embrasser, garder les distances de sécurité).

L'affiche est disponible et téléchargeable sur le site du [Cespharm](#).

Limiter le nombre de personnes présentes dans l'officine pour respecter la distanciation.

Insister dans votre discours avec les patients sur les mesures de confinement, conseiller aux personnes fragiles de ne pas se déplacer, ni venir à l'officine, qu'elles fassent appel à des aidants (jeunes, voisins) pour faire leurs courses, proposer - si possible - la mise en place d'un service de préparation des ordonnances sur appel téléphonique, afin de limiter le temps d'attente sur place.

Affichage d'orientation du patient

Demander aux patients de respecter la distance de sécurité.

Inviter les patients ayant des symptômes évocateurs (toux et/ou fièvre et/ou gênes respiratoires et/ou une diarrhée) à se signaler avant d'entrer à l'officine (sonnette sans fil, mise à disposition d'une boîte à lettres, appel téléphonique depuis sa voiture).

Les personnes diagnostiquées positives Covid-19 devraient être invitées à rentrer directement dans leur domicile sans passer par l'officine - charge aux aidants et accompagnants de venir se procurer leur traitement. Proposer une livraison à domicile selon vos possibilités.



Si toutefois vous étiez confrontés à un patient symptomatique (et/ou diagnostiqué positif) qui n'ait pas respecté vos recommandations affichées :

1. **Isoler le patient** présentant des signes d'infection respiratoire et l'éloigner de la zone de chalandise (par un pharmacien équipé d'un et en respectant l'éloignement >1m)
2. **Équiper d'un masque** (chirurgical en l'absence de FFP2) le patient et le professionnel de santé ayant pris en charge le patient (principe du double masque soignant/soigné)
3. **Inviter le patient à retourner chez lui** : lui conseiller de prendre un traitement symptomatique pour faire baisser la fièvre (paracétamol et **surtout pas ibuprofène**), surveiller l'évolution des symptômes, stopper toute activité sociale, éviter tout contact avec des personnes fragiles, appeler si besoin son médecin traitant. En cas de majoration des signes cliniques (détérioration de la capacité respiratoire, difficulté à respirer, essoufflement), lui conseiller d'appeler le médecin ou le 15.

Organisation de l'espace de vente

Mettre en place si possible **un sens de circulation** pour éviter le croisement des patients dans l'espace.

Apposer des marques au sol (ruban adhésif rouge) pour matérialiser des espaces d'au moins 1 mètre entre les patients qui attendent.

Equiper les postes de vente de moyens permettant d'éloigner les patients servis du personnel servant : marquage au sol, « rubalise » de couleur pour maintenir le patient éloigné, parois plexiglass, descentes en plastique transparent (type film pour couvrir les cahiers). En l'absence de l'ouverture de commerces adaptés, nous sommes bien conscients que ces bricolages sont difficilement réalisables. De nombreuses sociétés proposent actuellement de livrer des habillages de comptoirs en plexiglass. Certains outils comme les boîtiers Cartes Vitale peuvent être mis directement à disposition des patients évitant ainsi les échanges directs inutiles

Si l'espace de l'officine ne le permet pas, il est possible de servir via un guichet de garde ou de faire entrer les patients un à un, à condition de mettre une information claire et de couvrir des plages horaires suffisantes.

Protection de l'équipe

En plus des protections physiques, les pharmaciens ont reçu des dotations de masques qu'ils doivent partager avec tout leur personnel. Parallèlement, suivant les annonces et invites gouvernementales, certains professionnels et particuliers rapportent aux officinaux des masques issus de leur activité. Il est recommandé aux pharmaciens de répartir au mieux ces dotations entre confrères, leurs équipes et les autres professionnels de santé.

Au sein de l'officine, éviter dans la mesure du possible les contacts rapprochés des équipes. Organiser le travail en privilégiant la répartition des tâches par simple opérateur.



La réalisation de gestes d'hygiène des mains (lavage, gel) est essentielle, éviter de porter des lentilles de contact et préférer les lunettes, éviter tout contact rapproché avec des personnes présentant des signes d'infection respiratoire (d'où l'importance d'afficher des consignes à l'entrée de l'officine), nettoyer très régulièrement les « outils » courants très régulièrement (pinpad CB, claviers, surfaces contacts comptoirs) avec des lingettes imbibées de détergent et ensuite de l'alcool à 70°. Porter une blouse et la laver régulièrement.

Nettoyage des locaux

Toutes les mesures de bon sens doivent être mises en place pour maintenir des locaux propres et décontaminés :

- Multiplier les nettoyages
- Utiliser des produits de nettoyage désinfectants virucides (norme NF14476) et alcool >60°
- Tenir un cahier de traçabilité des horaires de nettoyage.

Protection de vos proches

Une fois la journée terminée, il faut penser à épargner votre famille et prendre quelques précautions sachant que selon les dernières théories, le SARS-CoV-2 survit environ 24h sur du carton, 2 à 3 jours sur du plastique ou de l'inox :

- Maintenir à la maison les gestes barrières
- A votre arrivée, lavez-vous les mains avant de toucher n'importe quel objet (poignées de porte par exemple), enlevez vos chaussures, déposez-les dans un espace réservé avec vos objets personnels en quarantaine jusqu'au lendemain
- Nettoyez vos téléphones, lunettes que vous continuez à utiliser avec des solutions désinfectantes appropriées (alcool, eau de javel diluée)
- Les vêtements contact de la pharmacie (blouses) doivent être nettoyés en machine à minimum 60°.